Entrelacs

**Séminaire de psychanalyse**

1er fil (2023-2024)

**Lacan, passeur de la lettre : clinique, éthique, politique**

Dès 1955, avec son séminaire sur « La lettre volée » d’Edgar Poe, Lacan institue « la lettre » comme une donnée fondamentale de la théorie analytique, étirant même la nouvelle de Poe jusqu’aux conséquences éthiques qu’implique le terme de l’expérience analytique. Lacan, en fin lecteur de Freud, sut débusquer dans le procédé freudien de l’interprétation cet élément qui, contrairement au signifiant, est identique à lui-même et insiste dans la chaîne signifiante à l’insu du sujet  – jusqu’à son extraction ou, pour le dire autrement, jusqu’à ce que les cumuli du signifiant se brisent pour en libérer le libellé qui a marqué le parlant dans son corps et dans sa jouissance. C’est en effet par ce texte difficile qu’est « Lituraterre » que Lacan conclura ses développements sur la lettre comme ce qui entre savoir et jouissance fait littoral, non sans avoir préalablement situé sa place dans l’économie du désir (cf. « L’instance de la lettre »).

D’un bout à l’autre de l’enseignement, et depuis la missive de 1955, se dévoilent ses guises : lettre-désir, lettre-ratage, lettre-rature, lettre-*litter* ; irions-nous jusqu’à nommer la réalité qu’elle ouvre au parlant comme *litter*-réalité ? Pourquoi pas, si se démontre qu’à son bord, se dessine un nouvel axe de satisfaction.

 Revenir ici sur ce concept de « lettre » permet de mesurer sa portée générale, ne serait-ce que parce qu’il est le préalable à la théorie du sinthome qui boucle l’enseignement lacanien, et qui emporte avec elle, au-delà du plan clinique, les dimensions éthique et politique.

 Au cours de ces six séances, nous ne suivrons pas Lacan *à la lettre*, mais l’aborderons *par la lettre*, par le déplacement qu’elle lui a permis et qui a été définitoire de l’inconscient-réel, un inconscient qui, s’il est devenu agrammatical, ne cède cependant rien de son pouvoir d’entrelacs pour l’être parlant.

Bruno GENESTE

**Dates**: 8 décembre 2023, 12 janvier, 9 février, 15 mars, 5 avril, 7 juin 2024.